Corse infos

mutuale famigliale di a Corsica
Vos garanties santé et prévoyance...
...adaptées et déductibles des impôts
Artisans
Commerçants
Auto-entrepreneurs
Professionnels libéraux
mfc mutuelle familiale de la Corse
N° 04 95 59 21 40
www.ma-mutuelle.corsica

"Ingrat le métier de préfet ? Non, mais frustrant parfois"

Après trentre-cinq mois de service commandé en Corse, Christophe Mirmand fait ses valises direction la Bretagne. Il détient, à ce jour, le record de longévité sur l'île. Dernière interview avec un représentant de l'Etat fidèle... à l'Etat

La réponse fuse, immédiate, quand on lui demande, avant d'engager la cordiale bataille d'une - toujours particulière - interview de départ, comment il va. *"Comme un partant"*. Puis, *"mais ne le dites pas comme cela, c'est un peu familier"*. Pourtant, la spontanéité a du bon chez un préfet trop souvent perçu confiné dans son costume de représentant de l'État. Un costume que Christophe Mirmand garde, comme un sou propre, sur lui. Pas forcément une seconde peau, mais une première nature.
Avec des éléments attendus, des déroulements parfois convenus, mais aussi une vraie propension à l'ouverture dans le dialogue, même si l'on serait davantage tenté de parler de lucarne que de fenêtre.
Face à une République une et indivisible, le préfet de Corse réaffirme donc que les demandes ont des limites, que les frontières sont tracées par le cadre régalien, qu'entre ce dernier et les vœux, il n'y a finalement qu'un adjectif, pieu.
Christophe Mirmand reste sur son champ d'action, qui n'est pas nécessairement un pré carré. Demeure néanmoins un échange qui, sans tourner en rond, est resté, lui, très carré.

Vous avez dit que vous quittiez la Corse à regret tant vous y aviez trouvé vos marques. Parlez-nous aussi des liens qui ne se sont pas créés...
Le regret que j'ai, en partant, peut-être par rapport à d'autres postes, c'est de ne pas avoir été suffisamment présent sur le terrain, au contact des maires, des entreprises, et pour connaître la Corse de l'intérieur.

Représentant de l'État en Corse, un rôle compliqué. Les relations entre Paris et l'île sont au point mort concernant des revendications fondamentales portées par la mandature nationaliste. Vous le visualisez, vous aussi, cette "ligne rouge" à ne pas franchir" ?
Je ne saurais avoir un avis divergent du Premier ministre, des instructions qu'il me donne. Mais contrairement à ce que vous pouvez sous-entendre, Paris exprime une grande écoute par rapport aux demandes des élus. Il y a dans le contexte constitutionnel, juridique, des points qui, de toute façon, ne peuvent être satisfaits.
Puisque vous utilisez le terme de ligne rouge, ce qui pourrait constituer une limite infranchissable, ce sont des réformes qui aboutiraient à distinguer au sein de l'ensemble national deux catégories de citoyens, les citoyens du Continent et les citoyens de Corse.
Tout ce qui intéresse en revanche l'organisation des pouvoirs publics, l'exercice des compétences, les conditions dans lesquelles sont organisées les relations entre Paris et la Corse, tout cela peut faire l'objet de débats, discussions et propositions, le cas échéant, de modifications du cadre juridique actuel. Là-dessus, il n'y a pas de difficulté de principe.
Ce que l'on doit surtout savoir, c'est ce sur quoi on peut avancer.

Nombre d'élus insulaires estiment que les groupes de travail instaurés par Matignon ne tiennent pas leurs promesses. Le 19 mai, Jean-Michel Baylet dévoilera les grands axes de la première ordonnance, sur l'ossature institutionnelle de la future collectivité unique. Ce à quoi on doit se résigner ou s'attendre ?
L'objectif initial avait été d'essayer de proposer un cadre pour formuler des propositions qui puissent permettre, au sein de l'organisation territoriale de la République, d'apporter, après un bilan, des améliorations à certaines thématiques. La finalité n'a jamais été de débattre de sujets auxquels il ne pouvait être répondu parce que la Constitution s'y opposait. Il est impossible de revenir sur ce qui n'est pas accepté par le gouvernement, coofficialité, statut de résident...
Ce qui peut en sortir, pour répondre à votre interrogation, ce sont des propositions relatives à l'optimisation de l'organisation institutionnelle, c'est la préparation des ordonnances.

Quand même, il y a une mer, Méditerranée en l'occurrence, entre les attentes et les réponses...
L'Assemblée territoriale comme toute collectivité peut émettre des vœux, cela ne signifie pas qu'il y a une portée juridique.

Concernant les intercos, vous ne pouvez nier que l'accouchement se fait dans la douleur ?
Concernant les intercos, le législateur a voulu que la réforme se mette en place en Corse selon le calendrier et les modalités prévus au niveau national.
Cependant jusqu'à début juin, il est loisible, si besoin, de proposer des modifications aux schémas départementaux de coopération.
Mais la date butoir du 15 juin devra être respectée pour les futurs périmètres. Cela n'interdit pas après la réforme de la loi NOTRe en 2017 ou 2018, que l'on puisse modifier, suivant les procédures de droit commun, le schéma intercommunal. On n'est pas sur du figé.

Christophe Mirmand : "Je ne saurais avoir un avis divergent du Premier ministre, des instructions qu'il me donne." / PHOTOS PIERRE-ANTOINE FOURNIL

Entre la CTC et les Départements de l'eau dans le gaz. Les seconds craignent une sous-représentation. Chambre des territoires ou pas ?
Cela ne figure pas dans les ordonnances. Parce qu'on considère que l'on est dans un dispositif qui doit valoriser les intercommunalités et permettre ce rapport de partenariat au niveau des intercommunalités.
Et à l'échelle de la Corse, 320 000 habitants, 8 000 km carrés, l'analyse faite par le gouvernement, c'est de considérer que cette collaboration peut s'établir directement sans passer par le truchement d'une assemblée.
Même s'il est nécessaire qu'il existe une instance pour organiser cette coopération, c'est la commission territoriale d'administration publique qui orchestrera le partage d'une vision stratégique entre la CTC et les intercos.

Tout autre sujet, les transports maritimes créant moult remous. Un avis, ou vous préférez sortir le 49-3 du préfet, c'est-à-dire rester sur votre réserve ?
La seule chose que je souhaite, c'est que le cadre juridique dans lequel va s'inscrire la continuité territoriale soit stable. Et que l'on ne soit pas sans cesse à se poser la question de savoir si le risque d'injonction de Bruxelles ou les difficultés économiques des opérateurs remettent en question la continuité territoriale. On a besoin d'une saine concurrence entre les opérateurs.
On a besoin aussi pour satisfaire le service public durant la période hivernale, pour le fret en tout cas, d'une DSP.
Il appartient à la CTC de donner le cadre en lien avec les services de l'État, mais surtout avec la commission européenne.

"Solidarité contre cadeau"

Jean-Guy Talamoni, le président de l'Assemblée de Corse, n'a jamais caché ses ambitions indépendantistes. La Corse en a-t-elle les moyens ?
Le débat ne se pose pas en ces termes aujourd'hui. Le débat, il est sur une amélioration des institutions, de la gouvernance de la Corse à travers une meilleure organisation des pouvoirs publics. La solidarité nationale, ce qui est tout à fait normal, joue également pour la Corse dans beaucoup de registres. Il est naturel que l'île comme d'autres régions continentales en bénéficie. J'avais demandé à faire une évaluation rapide des dépenses de l'État en Corse. Mais les chiffres sont compliqués à établir car on agrège des données qui ont un caractère très disparate. Ce que je relève, c'est qu'aucune autre région ne dispose d'un programme exceptionnel d'investissement. Il y a, par ailleurs, un certain nombre de dispositions qui font que l'île est éligible à des mesures fiscales particulières. Je ne dis pas que c'est un cadeau que l'on fait à la Corse, mais encore une fois, une solidarité qui s'exerce.

Un préfet part, un autre arrive. Préfet, un métier ?
Une fonction de généraliste. Et un métier à part entière, parfois frustrant parce qu'on a rarement la possibilité de porter les dossiers à terme.
Et puis, c'est une vocation. Il est peu de métiers qui soient des métiers que l'on exerce en fonction d'une personnalité et qui soient autant en superposition avec votre vie personnelle et privée... A.-C.C.

Déchets, le dossier nauséabond

Passons aux dossiers épineux. À commencer par les déchets. Et une quadrature du cercle ?
Les blocages résultent surtout d'un manque de confiance entre les acteurs. On a besoin de centres d'enfouissement, la solution de l'incinération ayant été refusée. Deuxième élément, la Corse doit être autonome. Troisièmement, il faut engager une action sur le tri et la diminution de la production de déchets. Ce que le plan présenté, mercredi, par la CTC ambitionne de réaliser. Mais le laps de temps pour y parvenir est relativement long, cinq ans au moins.
Comment gérer l'urgence ?
On a quatre centres d'enfouissement en Corse. Dont un qui n'a pu ouvrir, Tallone. Il en reste deux actuellement ouverts et un autorisé qui pourrait permettre, dans des conditions à actualiser, une solution. Il faut trouver avec le maire, avec l'exploitant de Tallone, les garanties pour que la population ne subisse pas les nuisances olfactives que l'on sait. Ensuite, il y a Vigianello, avec une capacité pouvant répondre aux besoins de la Corse. Et très marginalement, jusqu'à sa fermeture, l'alvéole de Vico, mais sur des volumes résiduels. Après, l'on n'a que des solutions palliatives. Il faut donc plancher très vite sur d'autres centres d'enfouissement. Globalement, on doit éviter la crise, si on a cette confiance que j'évoquais pour diriger vers les centres dont on dispose les 70 000 tonnes de déchets que la non-ouverture de Tallone laisse sans exutoire. Il faut organiser la solidarité selon des modalités satisfaisantes pour tout le monde, ce que tente l'État depuis plusieurs mois.
A.-C.C.